

Allocution de
Mme Jacqueline de Quattro,
cheffe du Département du territoire
et de l'environnement,
lors de l'assemblée générale de l'AdCV,

**Politiques publiques :
la délicate pesée d'intérêts**

Jeudi 29 septembre 2016

Jouxten-Mésery

seul le texte prononcé fait foi

Madame la Présidente,
Mesdames, Messieurs,

C'est avec plaisir que je vous retrouve ce soir à l'occasion de votre assemblée générale.

Merci pour votre invitation.

Cette rencontre me permet de vous remercier une nouvelle fois pour votre engagement quotidien au service des communes et de notre canton mais pour les échanges très constructifs entre l'AdCV et mon département.

Si aujourd'hui, la success story vaudoise se poursuit, c'est aussi grâce à l'action des communes.

Des communes qui se mobilisent pour le développement économique de notre canton.

Vous contribuez à cette croissance qui fait des envieux des deux côtés de la Sarine.

Des communes qui se soucient de la qualité de vie de leurs citoyens et ont à cœur de la préserver pour les générations futures.

C'est cet esprit que je ressens à l'AdCV lors de nos échanges réguliers sur la politique environnementale et énergétique de notre canton ainsi que sur notre développement territorial.

Nous ne sommes pas toujours d'accord sur les moyens d'atteindre les objectifs mais nous cherchons les meilleures solutions.
Et nous les trouvons.

Aussi, ce soir, j'ai le plaisir de vous annoncer que les deux associations de communes, sur l'impulsion de l'AdCV, ont trouvé avec mon département un accord politique dans le cadre de la 4^{ème} adaptation du Plan directeur cantonal.

Un accord très important qui porte sur la répartition de la croissance démographique attendue d'ici 2030.

Je ne peux pas encore vous dévoiler les détails car les discussions ne sont pas encore achevées Conseil d'Etat.

Toutefois, j'ai bon espoir que cet accord soit ratifié par mes collègues ces prochains jours.

Je tiens à saluer l'engagement et la contribution efficace de l'AdCV tout au long de nos séances.

Ce qui nous a permis de trouver une solution qui respecte la LAT mais qui permet de soulager un certain nombre de petites communes.

Mesdames, Messieurs, cet accord politique entre les communes et le canton est l'illustration même de la délicate pesée d'intérêt à laquelle nous nous sommes livrés lors de nos discussions.

Et je vous remercie de me donner l'occasion d'aborder ce thème qui est au centre de l'action politique.

Permettez-moi en préambule de faire quelques remarques.

Aujourd'hui nous vivons dans une dictature de l'urgence.

La culture de la vitesse et de l'instant bouscule toutes les facettes de nos vies personnelles et professionnelles, et pèse aussi sur la vie publique.

Ce nouveau rapport au temps place nos sociétés sous haute tension et délégitime parfois le politique.

Or je suis convaincue que nous, les politiques, nous devons refuser d'entrer dans cette spirale, et revenir à des valeurs qui ont donné à la Suisse un système politique garant des équilibres sociaux et soucieux de rassembler les citoyens au-delà des courants partisans.

La force de notre pays et de notre canton réside dans sa culture du compromis.

Elle ne connaît ni vainqueur, ni perdant.

Si nous voulons poursuivre notre embellie économique, nous devons renforcer cette culture du consensus, «le patrimoine génétique de la Suisse » comme l'appelle certains.

Et cette culture du consensus, de dialogue, passe par la pesée d'intérêt.

Il y a, Mesdames, Messieurs, un département qui démontre parfaitement bien l'importance stratégique de la pesée d'intérêt : c'est mon département, celui du territoire et de l'environnement.

Arrêtons-nous quelques instants sur le domaine de l'énergie

Le canton de Vaud veut être un acteur de la nouvelle politique énergétique de notre pays.

Notre objectif est de donner un signal fort, en coordination avec la stratégie 2050 du

Conseil fédéral et les efforts des autres cantons suisses.

Cette détermination figure d'ailleurs dans notre programme de législature 2012-2017.

Nous croyons notamment au développement des énergies renouvelables.

D'ici 2050, la part du renouvelable dans notre canton doit atteindre 30% de la consommation d'énergie finale.

Or cette exigence se révèle être un véritable parcours du combattant.

Car il n'est jamais facile de se projeter dans l'avenir.

Nous sommes tous tiraillés entre ce que nous souhaitons et ce qui paraît réaliste.

J'en veux pour preuve qu'aujourd'hui, de nombreux habitants de notre canton, semblent davantage attachés à la beauté

des paysages qu'à une transition énergétique.

Certains préfèrent continuer à dépendre du nucléaire plutôt que d'accepter des éoliennes sur nos crêtes.

D'autres refusent d'installer des panneaux solaires sur des bâtiments protégés.

Or, on ne peut pas être contre tout changement, contre toute évolution. Il faut peser le pour et le contre.

C'est que je dois faire tous les jours.

Je dois faire une pesée d'intérêt : entre la protection paysagère et la garantie d'assurer l'approvisionnement énergétique de notre canton.

Entre intérêts privés et intérêts publics.

Entre différents intérêts privés.

Entre différents intérêts publics.

Entre villes et campagnes.

Petites et grandes.

Entre constructions et préservation.
Entre liberté et contraintes.

Des intérêts contradictoires.

Permettez-moi de vous citer quelques exemples qui démontrent les difficultés de l'exercice, en restant dans le domaine de l'énergie.

Mon département a donné les autorisations nécessaires à la réalisation d'une centrale hydro-électrique dans les gorges de la Covatanne, entre Ste-Croix et Mauborget.

Ces gorges constituent l'un des rares secteurs où une rivière (l'Arnon) coule de manière naturelle dans un paysage presque vierge.

La question était: faut-il privilégier la production énergétique ou la protection de la nature?

Nous avons privilégié l'approvisionnement énergétique.

Les ONG ont alors fait opposition et ont obtenu gain de cause devant la justice vaudoise.

L'affaire est remontée au Tribunal fédéral.

Nous attendons le jugement du TF qui devrait se prononcer d'ici quelques semaines.

Mesdames, Messieurs, ce n'est évidemment pas que le domaine énergétique qui pose problème.

Celui de l'environnement est tout aussi conflictuel.

Prenez le cas de l'extension de la Gravière des Ages, à Baulmes.

L'élargissement de cette gravière touche une zone à haute valeur biologique.

La question qui se pose : préfère-t-on faire venir du gravier de la France voisine par camions, nécessaire à la construction

de nos routes et de nos logements, ou exploiter une ressource locale et diminuer ainsi l'impact environnemental des importations ?

Nous avons tranché en donnant l'autorisation à l'exploitant d'élargir la gravière.

Mais il faut aussi des contre parties !

Aussi, nous avons obtenu que cette zone soit remise en état à la suite de l'exploitation du gravier, dans une dizaine d'année environ.

Une autre extension celle de la carrière du Mormont, à Eclépens a suscité des levées de boucliers.

C'est le même cas de figure, sauf qu'il s'agit de production de ciment et non d'extraction de gravier.

Cette ressources est indispensable au niveau romand et même suisse, car seuls 5 cantons en produisent, mais l'impact est

important sur une zone riche en matière de biodiversité et paysagère.

Après avoir pesé les avantages et les désavantages avec mes services, j'ai donné le feu vert à l'extension de la carrière mais pas n'importe où ni n'importe comment.

J'ai notamment décrété qu'on ne touche pas au sommet du Mormont où les Celtes ont laissé des traces qu'il nous faut préserver.

Mesdames, Messieurs, l'aménagement du territoire est également un domaine qui demande constamment une pesée d'intérêt.

Vous le savez bien, puisque depuis 2 ans nous nous débattons dans les difficultés de la LAT.

Aujourd'hui nous devons mettre en œuvre la nouvelle législation qui a été approuvée par le peuple.

En même temps, nous devons veiller à ce que cette réforme ne freine pas l'essor démographique et le dynamisme économique de notre canton.

Comment répondre aux attentes de la population et de l'économie, tout en respectant les contraintes légales.

Un exemple : mon département a approuvé l'extension de l'usine Hilcona à Orbe.

Sur un champ de betteraves, à convertir en zone à bâtir.

Pourquoi ?

Parce qu'il y avait en jeu 450 emplois et le risque que l'entreprise ne délocalise sa production à Fribourg.

L'élément économique a primé sur les considérations d'aménagement du territoire.

Je n'ai pas voulu freiner le développement économique de notre canton.

L'extension était prévue dans une zone stratégique d'importance cantonale.

Bref, elle nous semblait conforme à l'esprit de la LAT.

Si le Tribunal cantonal nous a donné raison, le Tribunal fédéral nous a toutefois renvoyé à la niche.

Il a refusé d'autoriser l'agrandissement d'Hilcona, plaçant la protection de terres avant les problèmes démographiques et économiques que connaît notre canton.

Il n'a pas estimé urgent de créer 450 emplois dans notre canton qui accueille pourtant 14'000 nouveaux habitants chaque année.

Je ne critique pas le 3^{ème} pouvoir mais ce fut un coup très dur pour notre canton.

Nous n'avons pas baissé les bras pour autant.

Nous avons soutenu un projet de planification d'importance cantonale pour une école intercommunale à Grandson.

L'Office fédéral de l'aménagement du territoire a suivi l'argumentation du canton et n'a pas demandé de compensation.

Dans la pesée d'intérêt, nous avons mis en avant le nombre important des enfants à scolariser.

Visiblement, cet argument a davantage ému l'administration fédérale.

Tant mieux pour nos enfants même si la logique est difficile à suivre.

Vous le voyez : que ce soit dans l'énergie l'environnement ou le développement territorial notre marge de manœuvre est très étroite.

Raison de plus pour nous efforcer de l'utiliser à chaque fois que cela est

possible, toujours dans le respect de la loi, dont le canton mais aussi les communes sont les garants.

Mesdames, Messieurs, en conclusion, si nous les politiques, nous voulons être exemplaires, nous devons mettre l'intérêt général au centre de notre réflexion.

Il doit guider notre action politique.

Cette exigence demande un grand courage, une grande obstination et un grand désintéressement.

Il est toujours plus facile de dire oui !
Or, ce n'est pas toujours possible.

Notre 1^{er} devoir, à nous les politiques, est de créer les conditions d'une société où l'intérêt général l'emporte sur les intérêts particuliers.

D'autant plus que l'intérêt général est le garant d'un avenir plus prospère, plus durable et plus équitable.

A nous politique de l'incarner afin de préserver les équilibres de notre système politique et législatif qui sont les garants de la démocratie.

Il en va de notre sens de la responsabilité.

Merci de votre attention.